



16 janvier 2013

(13-0266)

Page: 1/1

Comité des mesures concernant les
investissements et liées au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 6:2 DE L'ACCORD
SUR LES MIC, DES PUBLICATIONS DANS LESQUELLES
LES MIC PEUVENT ÊTRE TROUVÉES**

Addendum

Le Royaume du Lesotho notifie, conformément à l'article 6:2 de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, qu'il ne dispose pas de mécanisme spécifique pour la publication des mesures concernant les investissements et qu'il n'applique aucune mesure concernant les investissements et liée au commerce qui ne soit pas compatible avec l'Accord.
